



# CHARTRE DE L'ATELIER REFUGE

bonjourleslauzes@gmail.com

*Bienvenue à l'Atelier-refuge. Nous espérons que vous passerez un très agréable séjour. Cet espace est actuellement géré bénévolement et répond à quelques règles de vie fondamentales nécessaires à son bon fonctionnement.*

*L'atelier est très régulièrement entretenu et a été préparé pour votre séjour, aussi nous vous demandons de bien vouloir respecter les quelques principes suivants. L'atelier doit être libéré dans l'état où vous l'avez trouvé et vous êtes en charge du ménage.*

**Une caution de 120 € vous est demandée à votre arrivée dont 60 € pour le ménage.**

**ATTENTION, PAS DE REMISE DE CLÉS EN L'ABSENCE DE CHÈQUE DE CAUTION**

**Avant votre départ, prenez rendez vous avec la responsable de l'atelier pour lui remettre les clés et vérifier les points suivants . Prévoyez du temps pour :**

1. vider le seau des toilettes sèches dans le compost prévu à cet effet et le nettoyer de manière à ce qu'il soit parfaitement propre
2. Laisser les portes du frigo ouvertes
3. Fermer le gaz de la plaque de cuisson
4. Ne pas laisser d'eau stagner dans les bouilloires, jerrican etc...
5. Ne rien laisser sur la terrasse : vaisselle, linge etc... : sécher et ranger la vaisselle à sa place
6. Effacer les traces de votre passage et respecter l'ordre de rangement des objets de l'atelier (remettez les choses à leur place)
7. Ne pas laisser de nourriture périssable
8. Vider les poubelles (tout-venant et tri) dans les containers à l'entrée du village de St-Mélany
9. Assurez – vous qu'il y ait du petit bois pour allumer le poêle et rentrer des bûches sèches pour les suivants (vous en avez trouvé en arrivant)
10. **Ne JAMAIS vider les cendres du poêle** pour son bon fonctionnement
11. NE PAS FUMER dans l'atelier !
12. **Prévenez nous si vous avez cassé quelque chose** afin que nous puissions le remplacer
13. Rechargez le bois dans les casiers sur la terrasse
14. Ne pas mettre de nourriture dans les placards
15. **LES BARBECUES SONT STRICTEMENT INTERDITS !!**

Ces points seront vérifiés avant votre départ avec la responsable de l'Atelier.

Je soussigné .....m'engage à respecter les points énoncés ci dessus. **Fait à Saint Mélany le .....**

**Signature :**

## DESCRIPTION DE L'ATELIER

Refuge isolé, à vocation principale de résidence culturelle, implanté sur une parcelle de terrain en terrasses pour partie boisée, comprenant :

- un bâtiment en pierres de schiste sous toit-terrasse, avec avancée en bois vitrée, d'une surface intérieure de 23,4 mètres-carrés, faisant office de pièce unique équipée de deux lits d'une personne (80cm de large), d'un meuble de cuisine, d'un frigidaire, d'une table, de chaises, de placards et coffre de rangement et d'un poêle à bois.
- une terrasse extérieure en bois avec grande table, bancs et meuble de rangement du bois de chauffage,
- un local toilettes sèches extérieur et un espace de compostage.

Les lits sont équipés de couettes d'alaises et de draps. **Vous devrez apporter vos serviettes de toilette.**

Cet Atelier refuge ne dispose **pas de raccordement à l'eau potable, la douche se prend à l'extérieur** au tuyau relié à une source ou en chauffant son eau, et l'unique prise électrique n'est utilisable qu'en cas d'extrême nécessité !

Toutefois il dispose :

- d'un petit équipement solaire pour le rechargement des téléphones et ordinateurs portables.
- d'éclairages portatifs (lampes à gaz),
- d'un frigidaire,
- d'un point de puisage d'eau non potable, sur la terrasse en bois extérieure, raccordé à une source proche. L'eau potable se prend en bidons à la source du hameau de l'Elzière ou chez un habitant (ou en bouteilles amenées par vos soins).

Aucun commerce, ni service (médecins, pharmaciens) de proximité, n'existe sur la commune. Les plus proches se situent à 25km sur les communes de Joyeuse, Rosières et Lablachère. Seul un café-restaurant (Chez Yette, Au Bon Port) est ouvert sur la commune hors des mois d'hiver. Un petit marché hebdomadaire de producteurs et artisans locaux se tient également sur la commune le dimanche matin de 10h à 12h (ou le jeudi après-midi sur la commune voisine de Sablières) de Pâques à octobre.

**L'accès à l'atelier se fait par une piste forestière carrossable de 1,5 km** (interdite aux camping cars et déconseillée aux voitures basses à causes des passages d'eau).

**L'atelier refuge étant situé dans un endroit isolé à un quart d'heure du village, une personne devra vous y accompagner, nous insistons donc pour que vous arriviez bien à l'heure convenue afin de ne pas bloquer cette personne.**

**NB : matériel utile à l'atelier : lampe frontale !**

---

## NOTE SUR L'UTILISATION DE L'ELECTRICITE

L'atelier Refuge n'est pas raccordé aux réseaux .

Pour les besoins de votre travail en cours, vous pouvez disposer d'une arrivée d'électricité **UNIQUEMENT SI CELA VOUS EST INDISPENSABLE**. Ce raccordement est en effet gracieusement accordé par un membre de l'association voisin de l'atelier. Si vous désirez seulement recharger votre téléphone portable, merci d'utiliser la prise solaire, ou de le faire au bureau de l'association où vous pouvez également avoir accès à internet, les jours ouvrables (contacter Eric 06 16 41 71 24 ou Julie - 04 75 35 53 92).

**Si vous utilisez l'électricité à l'Atelier-refuge, pour des raisons de sécurité, vous vous engagez à ne pas modifier les installations existantes.**

Ces points seront vérifiés avant votre départ avec la responsable de l'Atelier.

Je soussigné .....  
m'engage à respecter les points énoncés ci dessus.

Fait à Saint Mélan y le .....

Signature :